

DELIBERATION PORTANT CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE
« TALENTS DES CONTROLEURS DES FINANCES PUBLIQUES » PORTE PAR L'ECOLE DE DROIT

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 21 JUIN 2022,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de créer le Diplôme d'Université (DU) « Talents des Contrôleurs des Finances publiques » porté par l'Ecole de Droit,
tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 42
Votes : 20
Pour : 17
Contre : 3
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2022-06-21-13

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU
Volet pédagogique

**DU Talents des Contrôleurs des
Finances publiques**

- Création -

UFR de rattachement : Ecole de Droit, IRPAG
Etablissements partenaires : ENFIP
Responsable du diplôme : Claire Marliac
Validation à compter du : 21 juin 2022
Validation accordée jusqu'à fin 2024-2025
Délibération CFVU N°2022-06-21_13

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

La création de ce DU est liée à l'obtention du label « Talents du service public ». Celui-ci entraîne la création d'une classe préparatoire (CP) aux concours de la fonction publique, destinée à un public sélectionné sur critères sociaux. L'une des conditions d'obtention de ce label est de proposer aux inscrits en CP de pouvoir obtenir un diplôme au terme de la préparation.

Le label obtenu par l'UCA a été présenté en partenariat avec l'École nationale des finances publiques (ENFIP) située Nevers. Notre CP Talents est par conséquent centrée sur les métiers des Finances publiques, champ également retenu pour ce DU.

Les préparateurs sélectionnés pour la CP sont principalement (mais non exclusivement) des étudiants avec un niveau bac +1 ou 2 en droit ou AES. Ils suivent un ensemble de cours assurés par des enseignants de l'École de Droit et l'École d'Économie, et des intervenants extérieurs. Les personnes inscrites dans la CP ont également accès à des enseignements de l'ENFIP.

La formation accompagne les préparateurs aux concours du Ministère des Finances et permet de valider un diplôme (DU) en lien direct avec cet objectif.

II – Composante porteuse du projet

École de Droit (IRPAG)

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

École d'Économie

IV – Partenaires de la formation

École Nationale des Finances Publiques

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : MARLIAC Claire

Statut : MCF-HDR

Coordonnées : claire.marliac@uca.fr / 04 73 17 75 64 / 41 Bd F. Mitterrand CS 20054 63002 Clermont-Fd Cedex 1

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne :

- Christine BERTRAND, MCF-HDR, Directrice de l'IDEM

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne :

- Jean-Jacques VILLETTE, Directeur de l'ENFIP Nevers
- Véronique MATHEVET

Etudiant :

- 1 apprenant du DU

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : /

Première année universitaire concernée par la demande : 2021-2022

Niveau de la formation : 1^{er} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation (détail par régime d'inscription FI/RE/FC si nécessaire) :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Étudiants titulaires d'un niveau bac inscrits en classe préparatoire Talents	
RE	Professionnels en reconversion titulaires d'un niveau bac inscrits en classe préparatoire Talents	
FC	-	

Durée de la formation : 1 année, 75 heures

Calendrier de la formation : fin mai année N / fin avril année N+1

Lieu de la formation : formation hybride portée par les ENFIP de Clermont-Ferrand et Nevers

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : non

Tarif 1 (tarif plein)	50 euros pour l'ensemble de la formation
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	/
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	/

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 7 ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 25

Période d'inscription / de candidature : avril-mai

Contact Scolarité : Elodie FETIVEAU / scola.irpag.droit@uca.fr / +33 (0)4 73 17 75 64

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Les préparateurs suivent les enseignements dédiés au concours de contrôleur des finances, dispensés au sein de l'ENFIP. Cette formation débute à la fin du mois de mai.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

- Les heures sont présentées en UE.
- L'ensemble est complété par un tableau récapitulatif global des heures auxquelles ont accès les préparateurs.

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : Droit des affaires	20h	20h			EvC					
UE 2 : Droit civil	20h	20h			EvC					
UE 3 : Droit constitutionnel	20h	20h			EvC					
UE 4 : Mathématiques et logique	15h	15h			EvC					
Total	75h	75h								

III – Règles de délivrance du diplôme

Le DU est obtenu en évaluation continue, en prenant appui sur les notes acquises avec les devoirs proposés et concours blancs. Il est nécessaire d'acquérir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sur cet ensemble. Les UE se compensent entre elles.

En cas d'échec à la première session, aucune seconde session n'est prévue.

Stage découverte, présentation du service et de ses fonctions. Cela ne fait pas l'objet d'une validation.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4
Analyse de documents	X	X	X	X
Connaissances techniques	X	X	X	X
Propositions opérationnelles	X	X	X	X
Maîtrise de l'expression écrite	X	X	X	X
Maîtrise de l'expression orale				

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	N°UE	Matière	Volume horaire
BOUCHEIX Philippe	UCA	MCF	3	Droit constitutionnel	20 CM
BRUNEL Fanny	UCA	MCF	2	Droit civil	20 CM
FAGEOLE-MAURY Ambre	Cabinet	Avocate	1	Droit des affaires	20 CM
ESPINOUZE Sandrine	UCA	MCF	4	Mathématiques et logique	15 CM

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 65

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 20

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation :

- BERTRAND Christine
- MARLIAC Claire
- MATHEVET Véronique

VII – Modalités d'admission

Le dossier de candidature est établi au vu des critères fixés par l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire NOR : TFPF2119143A JORF n°0181 du 6 août 2021.

Les étudiants sont sélectionnés sous conditions de ressources et de mérite, sur la base d'un dossier et d'un entretien tenant compte du parcours du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de son potentiel.

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : 5 juillet 2022

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 21 juin 2022

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2024 - 2025

Signature de la Vice-Présidente en charge de la Formation



Relevé de décisions de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mardi 5 juillet 2022- 16 heures 30 – Salle des Actes

Présents : Mme BAUDOIN - Mme CAIRE - M. DOUNOT - M. FRANCOIS - Mme GOMES - M. LE POMMELEC - M. MAILLAUD - Mme MARCHAND - Mme MARLIAC - Mme MOULLIER - M. RASCHEL - M. RIFFARD - M. VALETTE.

Excusés ayant donné procuration : Mme MOULLIER

Présidence de la séance : Monsieur le Doyen RIFFARD

Invités : M. BENEZECH - Mme BERTRAND - M. BLANDIN - M. CAFARELLI - Mme GRAIVE - Mme MARLIAC - Mme SAFI

La séance est ouverte à 16h30.

4. Ouverture des DU Etudes Juridiques, Politiques et Gestion à l'étranger, DU Contrôleur des Finances publiques, DU Ethique des acteurs publics, DU Talents Officiers de la Gendarmerie nationale

Monsieur le Doyen propose le renouvellement du DU Etudes Juridiques, Politiques et Gestion à l'étranger et la création de 3 nouveaux DU :
DU Contrôleur des Finances publiques,
DU Ethique des acteurs publics,
DU Talents Officiers de la Gendarmerie nationale.

Le DU Etudes Juridiques, Politiques et Gestion à l'étranger, en sommeil depuis la mise en place du dispositif de césure, permettrait justement de combler les manques de ce dispositif en permettant des stages longs. Le DU est présenté en séance par Mme BAUDOIN conformément au dossier envoyé lors de la convocation au conseil de gestion (annexe 1).

Approbation à l'unanimité.

Les DU Contrôleur des Finances publiques et Talents Officiers de la Gendarmerie nationale sont 2 dispositifs avec une sélection sur la base de critères sociaux et en partenariat avec l'ENFIP de Nevers pour le premier et la Gendarmerie nationale pour le second.

Les effectifs sont fixés à 10 pour le premier DU et 15 pour le second.

Les 2 DU sont présentés en séance par Mme MARLIAC conformément aux dossiers envoyés lors de la convocation au conseil de gestion (annexes 2 et 3).

Un échange s'ensuit autour de la question de la mutualisation entre le DU Gendarmerie Nationale et les masters de l'École de droit et notamment autour du risque de complexification et du manque de lisibilité introduits par cette mutualisation.

Approbation à l'unanimité.

Le DU Ethique des acteurs publics est présenté en dernier par M. BOURCEREAU, référent local

d'ANTICOR. Ce DU est présenté comme un outil pédagogique à destination des étudiants et des professionnels sur la problématique de la corruption. Le DU est présenté en séance par M. BOURCEREAU conformément au dossier envoyé lors de la convocation au conseil de gestion (annexe 4).

Approbation à l'unanimité.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Monsieur le Doyen lève la séance à 19h.

Clermont-Ferrand, le 21 juillet 2022

Le Doyen,

Pr. Jean-François RIFFARD